

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE
ANNONCE JUDICIAIRE
Philip Whelan, Liquidator, vs. J. W. Blake.

ANNONCE JUDICIAIRE
H. B. McMurray, Esq. vs. J. P. Carrol, Esq.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE D'UN GRAND APPARTEMENT DE 76 PIEDS.

ANNONCE JUDICIAIRE
H. B. McMurray, Esq. vs. J. P. Carrol, Esq.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

VENTES A L'ENCAIN.

J. P. Hecker.

Propriété désirable
Du Deuxième District,
No 2547 rue Iberville.

ANNONCE JUDICIAIRE
PAR J. PAUL BEUKER, Esq.

VENTES A L'ENCAIN.

Morgan & Metzler.

Occasion Extraordinaire
De se procurer des Propriétés de valeur améliorées et non amé-

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

VENTES A L'ENCAIN.

Morgan & Metzler.

Occasion Extraordinaire
De se procurer des Propriétés de valeur améliorées et non amé-

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

ANNONCE JUDICIAIRE
Toutes terres élevées seront offertes un lot à la fois.

CHARTRE

ARTICLE I.
Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY."

ARTICLE II.
Le domicile de ladite corporation sera le lieu de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.
Les objets et fins pour lesquels est fondée ladite corporation sont de construire et d'exploiter par elle ses propres voies ferrées.

ARTICLE IV.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE V.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE VI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE VII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE VIII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE IX.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE X.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XIII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XIV.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XV.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XVI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XVII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XVIII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XIX.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XX.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XXI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XXII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

CHARTRE

ARTICLE I.
Le nom de ladite corporation sera "NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY."

ARTICLE II.
Le domicile de ladite corporation sera le lieu de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.
Les objets et fins pour lesquels est fondée ladite corporation sont de construire et d'exploiter par elle ses propres voies ferrées.

ARTICLE IV.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE V.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE VI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE VII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE VIII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE IX.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE X.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XIII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XIV.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XV.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XVI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XVII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XVIII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XIX.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XX.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XXI.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

ARTICLE XXII.
Le stock capital de la dite corporation est de cent mille dollars (\$100,000).

L'ABELLE

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraisant le

SAMEDI MATIN

ET

Informant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Édition Quotidienne.

Édition Hebdomadaire

On s'abonne à la Semaine

des Porteurs et Marchands de Journaux.

Publie tous les jours, en outre des

raires et locales.

des dépêches Télégraphiques

complètes de tous les points

des États-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin Maritime;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée

des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET AGENCES

60 YEARS' PATENTS TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS & C. Scientific American.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Mme Mary Henz.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Mme Mary Henz.

CHARTRE De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

CHARTRE De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

CHARTRE De la compagnie dite: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

L'EDITION HEBDOMADAIRE E. A. ANDRIEU, SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.